

Requérant

Entreprise / Société		Personne de contact	
Nom / Raison sociale		Nom et prénom	
Rue et numéro		Rue et numéro	
NPA et localité		NPA et localité	
N° de téléphone		N° de téléphone	
Courriel		Courriel	

Le requérant demande par la présente l'autorisation de placer un indicateur de direction "Touristique" (y compris culturel, gîte, chambre d'hôte) conformément à l'article 54/9 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) du 5 septembre 1979 et de la norme SN 640 827C de l'association suisse des professionnels de la route et des transports.

Texte de l'indicateur de direction

Texte désiré	
--------------	--

Emplacement de l'indicateur de direction

Commune				
NPA et localité		En localité	Oui	Non
Rue et numéro				
Lieu-dit				

Observations éventuelles

--

Documents à fournir (sous forme informatique et papier)

- ✓ Un plan de situation général sur fond cadastral (positionner l'emplacement de l'indicateur de direction "Touristique").
- ✓ Un dessin de l'indicateur de direction "Touristique" avec le texte désiré.

Législation en vigueur

- ✓ Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) du 19 décembre 1958
- ✓ Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR) du 5 septembre 1979
- ✓ Normes de l'union des professionnels suisse de la route (VSS) SN 640 817d (indicateur de direction), SN 640 830c (écriture), SN 640 871a (matériaux auto-réfléchissants)

Requérant

Le soussigné certifie l'exactitude des données renseignées dans ce formulaire

Lieu et date		Signature	
--------------	--	-----------	--

Autorité communale

Rapport et proposition

Lieu et date

Timbre et Signature

Transmission

Adresser en un exemplaire, après
observation de l'autorité communale
concernée, à →

Service des Ponts et chaussées
Office des ressources générales
Bureau signalisation et circulation
Rue J.-L. Pourtalès 13
2000 Neuchâtel